

et nous recommandons le plan d'action de l'Union européenne du 22 novembre 1993 pour obtenir un tel règlement négocié. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à contribuer à la mise en oeuvre d'un règlement viable conclu de bonne foi. Nous rendons hommage aux États de premier ligne pour leur rôle clé dans l'application des sanctions décrétées contre ceux qui continuent de promouvoir la violence et l'agression. Nous nous réjouissons de la coopération entre l'OTAN et l'UEO dans l'application des sanctions en mer Adriatique.

25. Nous dénonçons les violations, par les parties, des accords qu'elles ont déjà signés pour qu'un cessez-le-feu soit mis en oeuvre et que l'aide humanitaire destinée aux victimes de ce terrible conflit puisse être acheminée sans entrave. Cette situation ne peut être tolérée. Nous demandons instamment à toutes les parties de respecter leurs accords. Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles à l'accomplissement du mandat de la FORPRONU. Nous poursuivrons nos opérations visant à assurer le respect de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie. Nous appelons à la pleine application des résolutions des Nations Unies relatives au renforcement de la FORPRONU. Nous réaffirmons que nous sommes prêts, sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies et conformément aux décisions prises par l'Alliance le 2 et le 9 août 1993, à lancer des frappes aériennes afin d'empêcher l'étranglement de Sarajevo, des zones de sécurité et d'autres zones menacées en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous demandons instamment aux autorités de la FORPRONU d'établir d'urgence des plans pour permettre le déblocage de la relève du contingent de la FORPRONU à Srebrenica et d'examiner comment il serait possible d'ouvrir l'aéroport de Tuzla pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

26. Ces cinq dernières années ont vu apparaître, pour l'Europe, des occasions historiques mais aussi de nouvelles incertitudes et instabilités. Notre Alliance a évolué et s'est adaptée aux circonstances nouvelles, et nous avons pris aujourd'hui des décisions dans des domaines clés. Nous avons apporté notre plein appui au développement d'une identité européenne de sécurité et de défense. Nous avons souscrit au concept de groupes de forces interarmées multinationales, qui doit permettre d'adapter l'Alliance à ses tâches futures. Nous avons ouvert une perspective nouvelle pour le resserrement progressif des liens avec les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique. Par l'effort conjugué d'une Amérique du Nord et d'une Europe indéfectiblement attachées à leur sécurité commune et indivisible, nous avons pris toutes ces mesures pour rénover notre Alliance. Les défis que nous devons affronter sont nombreux et graves. Les décisions que nous avons prises aujourd'hui nous permettront de mieux y répondre. ■

Le Canada applaudit à la ratification de START I par l'Ukraine

Le Canada a applaudi à la ratification inconditionnelle, par le parlement ukrainien, du Traité sur la réduction des armements stratégiques et du Protocole de Lisbonne. L'Ukraine s'engageait par là à se départir de tous ses engins nucléaires et à accéder au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

«Le gouvernement et le parlement ukrainien ont agi avec courage», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, en parlant de la décision prise le 3 février. «Ils ont reconnu que la dénucléarisation offre le meilleur moyen d'assurer la stabilité de l'Ukraine et de promouvoir la sécurité dans la région.»

La ratification fait suite à un accord trilatéral annoncé le 14 janvier par le président américain Bill Clinton, le président ukrainien Léonid Kravtchouk et son homologue russe Boris Eltsine. L'accord prévoit que l'Ukraine ramènera toutes les armes nucléaires présentes sur son territoire en Russie, où elles seront démantelées au cours des sept prochaines années. L'Ukraine avait hésité à remplir les obligations qui lui incombaient aux termes du Protocole de Lisbonne, parce qu'elle se méfiait de la Russie et qu'elle manquait des ressources voulues pour payer le démantèlement et l'enlèvement des armes.

M. Ouellet a précisé que, quand il se rendra en Ukraine dans un avenir rapproché, il discutera de la mise en application du Protocole de Lisbonne et des possibilités d'accroître la coopération entre ce pays et le Canada. Celui-ci mène un vaste programme d'assistance technique en Ukraine; l'adhésion rapide de ce pays au TNP autorise une coopération totale avec lui dans le domaine nucléaire, notamment en ce qui concerne la sûreté. ■

Missions de la CSCE : Mise à jour

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a fait de la prévention des conflits et de la gestion des crises une dimension fondamentale du rôle qu'elle joue pour renforcer la sécurité coopérative en Europe. Au cours des 18 derniers mois, elle a donc déployé diverses missions dans des zones où des conflits font rage ou risquent d'éclater. La taille des contingents, leur mandat et leur budget ont varié beaucoup d'un cas à l'autre, tout comme leurs relations avec les autorités hôtes, avec les antagonistes et avec les organisations internationales.

Voici une liste des missions de la CSCE actuellement déployées à long terme :

Skopje (Ancienne république yougoslave de Macédoine)

La «mission de contrôle du débordement» surveille l'évolution des choses le long de la frontière serbo-macédonienne et dans d'autres parties de la Macédoine où le conflit sévissant dans l'ancienne Yougoslavie risque de se propager. Il s'agit de promouvoir le respect de l'intégrité territoriale et le maintien de la paix, et d'aider à prévenir un conflit possible dans la région. Cela nécessite une collaboration très étroite avec le Commandement de la FORPRONU en Macédoine. Les huit membres de la Mission de la CSCE ont fait savoir que les hostilités ne risquent pas pour le moment de s'étendre, mais que la dégradation de la situation économique est très inquiétante. Le Canada a participé à cette mission.

Géorgie

La mission a pour objectif de promouvoir les négociations entre les parties au conflit en Géorgie. Bien que son mandat vise à la fois les conflits sévissant dans l'Ossétie du Sud et en Abkhazie, la mission de la CSCE met surtout l'accent sur l'Ossétie, tandis que l'ONU mène le bal en Abkhazie. Avec ses huit membres, la mission de la CSCE a reçu ordre d'élaborer une proposition pour l'établissement d'une coopération avec les forces mixtes (géorgiennes, russes et sud-ossétiennes) de maintien de la paix présentes en Ossétie du Sud. Cela pourrait amener la CSCE à surveiller d'une façon plus concertée les opérations de maintien de la paix dans l'ancienne Union soviétique.

Moldova

Les huit membres de la mission ont pour tâche de faciliter le règlement politi-